



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 23 novembre 2020

Mesures renforcées du plan Hiver 2020-2021 et soutien aux populations précaires face à l'épidémie du Covid19

Pérennisation de 170 places d'hébergement d'urgence dans l'Hérault

Le dispositif hivernal d'accueil des personnes sans abri et des publics très vulnérables est entré en vigueur, depuis le 18 octobre dernier, de manière anticipée pour également tenir compte de la circulation active du Covid19

Le ministère en charge du logement a notifié à la région Occitanie en octobre dernier la pérennisation de 300 places d'hébergement d'urgence au titre du dernier trimestre 2020 et de 400 places pour l'année 2021, soit un total de 700 places qui seront financées à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour le département de l'Hérault, ce sont 170 places d'hébergement d'urgence qui seront ainsi pérennisées en 2021. Ces places, fonctionnant soit en diffus, soit en collectif, ont été ouvertes pendant la période hivernale 2019/2020 ou pendant le confinement lié à l'état d'urgence sanitaire au printemps 2020. Le maintien de leur fonctionnement était jusqu'alors assuré par des crédits exceptionnels.

À compter de l'année 2021, elles permettront de manière pérenne d'accueillir toute l'année des personnes sans abri nécessitant une mise à l'abri dans un hébergement d'urgence et viendront conforter ainsi les dispositifs de prise en charge des publics en difficultés dans l'Hérault, qui s'élèvent **aujourd'hui à plus de 2 200 places**, auxquelles s'ajoutent environ **1 400 places** permettant d'accueillir les demandeurs d'asile.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2